



O A A T
O T M A

Organisation
ambulante Arzttarife
Organisation
tarifs médicaux ambulatoires

Documentation relative à la collecte de données 2027 (données 2026)

État: publié le 19 septembre 2025

Situation initiale et modifications



Situation initiale

- OTMA SA et ses prédécesseurs ont déjà collecté des données pendant plusieurs années pour le développement, le perfectionnement et la mise à jour de la structure tarifaire forfaitaire par patient. La collecte de données 2027 avec les données 2026 permettra pour la première fois de recueillir des données basées sur le nouveau système tarifaire (TARDOC et forfaits ambulatoires).
- La présente documentation relative à la collecte de données contient des compléments d'information sur les aspects formels et les exigences minimales afin que les hôpitaux puissent fournir les données à l'OTMA SA dans un format uniforme.
- Après avoir fourni les données, les hôpitaux recevront un retour d'information sur les exigences minimales. L'OTMA SA ne peut pas accepter les ensembles de données qui ne respectent pas les exigences minimales.

Modifications par rapport aux collectes de données réalisées par l'OTMA SA les années précédentes

• Livraison des positions CPTMA au lieu des positions TARMED

Avec le remplacement du système TARMED par le nouveau système tarifaire, les positions TARMED ne peuvent naturellement plus être livrées. Désormais, les prestations médicales ambulatoires sont livrées par les hôpitaux au moyen des positions CPTMA. En règle générale, toutes les prestations enregistrées sont mises à disposition dans le fichier *medical* (cf. diapositive *Étendue de la livraison des données : Clarification*)

• Inclusion du point de vue du patient

Le fichier *medical* contient désormais la variable *patient*. Celle-ci comprend le numéro de patient pseudonymisé. Elle permet à OTMA SA d'identifier clairement le parcours du patient, même si plusieurs cliniques d'un même hôpital traitent le même patient dans le cadre de cas différents (par exemple dans le domaine de la radio-oncologie).

Contenu et format

Les données sont collectées dans deux fichiers : le fichier *medical* contient les données relatives aux prestations médicales, tandis que le fichier *cost* contient les données relatives aux coûts selon REKOLE®. Les deux fichiers peuvent être reliés entre eux à l'aide de clés de cas primaires (key). Les clés de cas peuvent être fictives, mais elles doivent permettre à l'hôpital de répondre à d'éventuelles questions au niveau du cas.

medical		cost	
Désignation: Sigle de l'hôpital_2026_medical.format du fichier Exemple: ISG_2026_medical.txt		Désignation: Sigle de l'hôpital_2026_cost.format de fichier Exemple: ISG_2026_cost.txt	
[key:	clé de cas primaire]	[year:	année de données]
[patient:	numéro de patient, pseudonymisé]	[key:	clé de cas primaire]
[patient_birth:	date de naissance]	[v101:	médicaments]
[patient_age:	âge]	[v102:	sang et produits sanguins]
[patient_gender:	sexe]	[v103:	matériel médical]
[patient_pdx:	diagnostic]	...	
[service_dt:	date de traitement]		
[service_tar:	type de tarif]		
[service_cd:	position tarifaire]	[v453:	corps médical du laboratoire de cathétérisme cardiaque]
[service_lat:	latéralité]		
[service_qty:	nombre]		
[service_amount:	montant]		
[patient_garant:	répondant des coûts]		
[service_seq:	numéro de séance]		
[service_txt:	description]		
[service_center:	centre de prise en charge des coûts]		

Étendue de la livraison des données: précisions (1/2)



Livraison de toutes les prestations enregistrées

- Les hôpitaux mettent généralement à la disposition de l'OTMA SA toutes les prestations enregistrées dans le fichier *medical*, qu'il s'agisse de prestations relevant du champ d'application des forfaits ambulatoires ou de prestations relevant du champ d'application du TARDOC ou d'autres tarifs médicaux ambulatoires.
- Contrairement à la facturation à l'attention des organismes payeurs, dans le cas des cas relevant du domaine d'application du tarif forfaitaire patient, ce ne sont pas seulement les positions CPTMA pertinentes pour le regroupement qui sont fournies, mais toutes les positions CPTMA. En outre, toutes les informations relatives à tous les médicaments, matériels, implants, analyses de laboratoire, etc. enregistrés sont transmises (cf. exemple diapositive *Étendue de la transmission des données : clarification des positions CPTMA*).
- C'est le seul moyen de garantir que toutes les positions pertinentes pour les cas relevant du champ d'application du forfait patient soient transmises de manière transparente et puissent ainsi être prises en compte dans le développement des forfaits ambulatoires.

Extension du champ d'application

- Le champ d'application des forfaits ambulatoires sera élargi à l'avenir (cf. feuille de route OTMA pour le développement du système tarifaire global, newsletter 21).
- Les traitements ambulatoires concernés (cf. annexe Roadmap Triggerliste, Newsletter 21) doivent déjà être traités comme des cas administratifs selon REKOLE® à partir du 01.01.2026, même si la facturation au moyen du forfait ambulatoire n'interviendra que plus tard.
- C'est la seule façon de saisir les données pertinentes relatives aux coûts et aux prestations dans le cadre de la collecte de données 2027 et de tarifier les traitements ambulatoires concernés en conséquence.

Étendue de la livraison des données: précisions (2/2)



Convention transitoire Modalités d'application à la pathologie ([Annexe B2](#))

L'accord transitoire pourrait avoir des répercussions sur la collecte de données par OTMA SA. Les partenaires sociaux discutent actuellement de la mise en œuvre concrète de l'accord transitoire [état au 18.09.2025]. Dès qu'une décision aura été prise, OTMA SA publiera sur cette page des informations détaillées concernant les répercussions sur la collecte de données.

Étendue de la livraison des données: clarification des positions CPTMA dans les cas relevant du champ d'application des forfaits ambulatoires



Niveau de détail de la facturation des supports de coûts*

patient	patient_pdx	service_dt	service_tar	service_cd	service_lat	service_qty	service_amount	service_txt	service_center
9000321	H269	01.01.2026	TMA	C02.CN.0040	L	1		Extraction du cristallin ou phaco-émulsification, y compris l'implantation éventuelle d'une lentille artificielle [...]	M600.01
9000321		01.01.2026	005	C02.15C	L	1	1878.64	Opération de la cataracte, unil. ou interventions intra-oculaires complexes au niveau du segment antérieur	M600.01

Niveau de détail de la collecte des données OTMA SA*

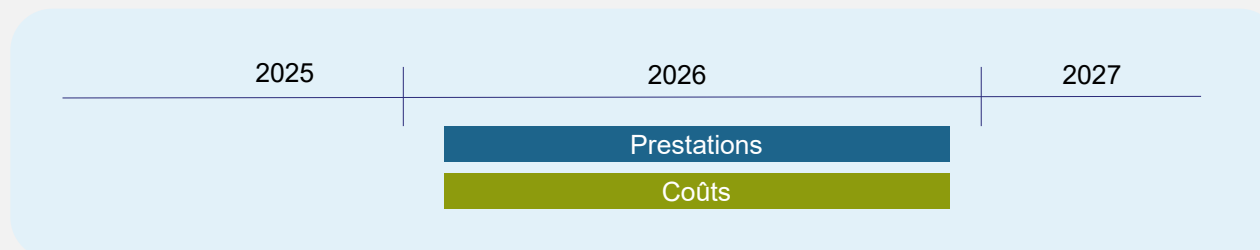
patient	patient_pdx	service_dt	service_tar	service_cd	service_lat	service_qty	service_amount	service_txt	Service_center
9000321	H269	01.01.2026	TMA	C02.CN.0040	L	1		Extraction du cristallin ou phaco-émulsification, y compris l'implantation éventuelle d'une lentille artificielle [...]	M600.01
9000321		01.01.2026	TMA	WA.10.0010		33		Activité de l'anesthésiste durant l'intervention chirurgicale [...], Monitored Anesthesia Care (MAC), par période de 1 min	M600.01
9000321	H269	01.01.2026	402	7680300580117		1	13.00	MAXIDEX Susp Opht Tropffl 5 ml	M600.01
9000321	H269	01.01.2026	402	7680581790045		1	5.30	LIPOSIC Augengel 10 g	M600.01
9000321	H269	01.01.2026	940	41030		1	297.00	Lentille intraoculaire monofocale TECNIS Simplicity, préconfigurée, dioptrie 19,5 AMO	M600.01
9000321	H269	01.01.2026	940	41010		1	47.60	Couteau à incision ultrasharp 20G stérile (1 x 5)	M600.01

*Remarque : il s'agit ici d'exemples illustrant l'étendue des données fournies, et non de l'ensemble complet des variables conformément à la diapositive *Contenu et format*.

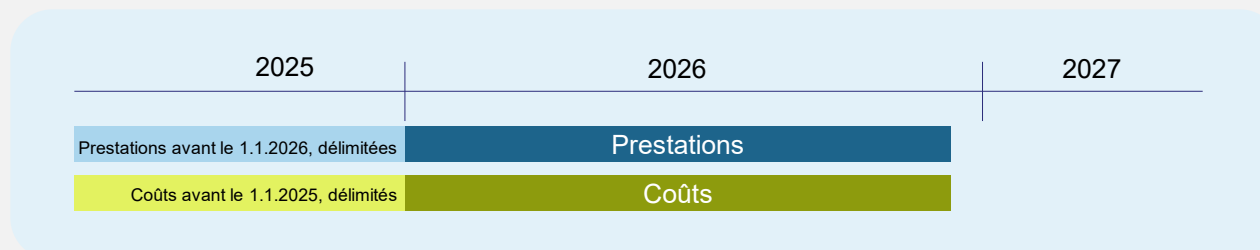
Étendue de la livraison de données

Type de cas A

L'hôpital transmet les cas ambulatoires avec ouverture du cas **et** clôture du cas entre le 1.1.2026 et le 31.12.2026



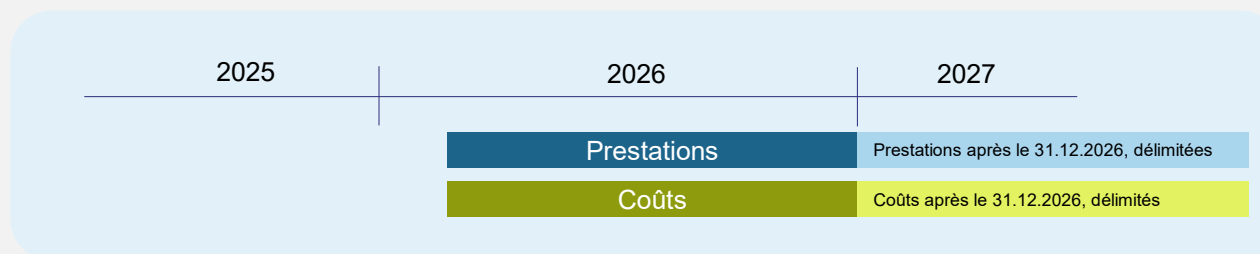
L'hôpital transmet les cas ambulatoires avec ouverture du cas avant le 1.1.2026 et clôture du cas entre le 1.1.2026 et le 31.12.2026, à condition que les prestations et coûts soient délimités à la période 2026.



Étendue de la livraison de données

Type de cas B

L'hôpital transmet les cas ambulatoires avec ouverture du cas en 2026 et clôture du cas après le 31.12.2026, à condition que les prestations et coûts soient délimités à la période 2026.



Type de cas C

L'hôpital transmet les cas ambulatoires avec ouverture du cas avant le 1.1.2026 et clôture du cas après le 31.12.2026, à condition que les prestations et coûts soient délimités à la période 2026.



Étendue de la livraison de données



Restriction 1

Le cas comporte au moins une position du **catalogue des prestations des tarifs médicaux ambulatoires (CPTMA)** ou un code tarifaire des types de tarifs suivants:

- **003** (Nouveaux forfaits Tarmed);
- **500** (Traitements par dialyse ambulatoire);
- **501** (Organes solides);
- **502** (Transplantation de cellules souches);
- **503** (Irradiation thérapeutique par faisceau de protons).

Restriction 2

Seuls les cas dont les répondants des coûts sont l'assurance-maladie, l'assurance-invalidité, l'assurance militaire et l'assurance-accidents sont transmis.

Exigences minimales : Généralités



Barre verticale

Les colonnes sont séparées par des barres verticales «|». Après la dernière colonne, il y a un saut à la ligne sans symbole «barre verticale».

Exhaustivité

Toutes les colonnes doivent être disponibles pour le fichier correspondant.

En-tête

Tous les fichiers doivent disposer d'une ligne d'en-tête. Celle-ci doit contenir les noms de variables respectifs.

Variables vides

Les variables vides n'ont pas de contenu. Dans ce cas de figure, ce sont deux barres verticales qui se suivent.

Séparateur décimal

Pour les nombres décimaux, le point est utilisé comme séparateur (p. ex. 1234.40). Les chiffres ne doivent pas contenir de formatages tels que le séparateur de milliers, l'apostrophe, l'espace, etc. (p. ex. 1,234.40, 1'234.40).

key

Les prestations et les coûts d'un cas peuvent être reliés à l'aide d'une clé primaire (variable « key » dans les deux fichiers). Toutes les valeurs de la variable « key » dans le fichier medical doivent également figurer dans la variable « key » du fichier cost. L'inverse est également vrai.

Guillemets

Certaines variables peuvent être mises entre guillemets. Les lignes entières ne doivent pas être mises entre guillemets.

Fichier *medical*



Format

L'hôpital transmet le fichier *medical* au format .txt., .csv ou .dat, y compris l'en-tête. Les en-têtes sont désignés selon la diapositive 11.

Le fichier contient 15 colonnes. Les colonnes sont séparées par des barres verticales «|».

Autres exigences selon les transparents Fichier médical : exigences minimales

Remarque 1

Jeu de données medical

Outre les positions relatives aux prestations médicales ambulatoires selon le CPTMA, toutes les prestations **enregistrées** pour le cas sont transmises dans l'ensemble de données *medical*. Cela comprend notamment les chiffres tarifaires des types de tarifs suivants (liste non exhaustive) :

- **317** (Analyses de laboratoire)
- **402** (Médicaments ou produits sanguins stables)
- **410** (Position tarifaire 2000 et 2010 pour produits sanguins labiles)
- **452** (Moyens et appareils)
- **940** (Position tarifaire 41030 pour implants, position tarifaire 43025 pour produits sanguins labiles)

Remarque 2

Tarif 003

Pour les prestations relevant du type de tarif 003 qui, à partir du 1er janvier 2026, ne seront plus couvertes par le système tarifaire global, les chiffres tarifaires seront transmis conformément au TarifDesign (cf. [données de référence](#)). Lors de la transmission de chiffres tarifaires internes, un tableau de correspondance (chiffre interne -> chiffre tarifaire selon TarifDesign) doit être joint.

Fichier *medical* (Modifications par rapport à la collecte de données 2026 avec les données 2025 marquées en jaune)



Variable	Nom	Contenu	Exemple	Remarque
key	Clé primaire pour le lien avec le fichier de coûts	valeur numérique ou alphanumérique	1000201	Les éventuels zéros non significatifs ne sont pas transmis: 0001000201
patient	Numéro de patient	Valeur (alpha-)numérique	9000321	Transmis sous forme pseudonymisée.
patient_birth	Date de naissance du patient	jj.mm.aaaa	05.01.1961	À remplir uniquement pour âge < 1
patient_age	Âge en années	integer	3	Âge en années au moment du traitement
patient_gender	Sexe du patient	1 = homme, 2 = femme	2	
patient_pdx	Diagnostic	Code terminal selon CIM 10	Z019	
service_dt	Date de la fourniture de la prestation	jj.mm.aaaa	15.01.2023	
service_tar	Type de tarif de la prestation	Selon le Forum Datenaustausch	TMA	
service_cd	Position CPTMA ou numéro tarifaire de la prestation	Selon le tarif respectif	AA.00.0010	
service_lat	Latéralité de la prestation fournie	L=gauche, R=droite, B = deux côtés	L	Vide si le contenu n'est pas pertinent ou inconnu
service_qty	Type de tarif de la prestation	Chiffre	1	Les quantités partielles (p. ex. pour une demi-boîte de médicaments) sont indiquées au moyen de deux décimales. Les extournes ont une valeur négative.
service_ptvalue	Valeur du point tarifaire	Valeur du point tarifaire en CHF	0.89	
service_amount	Montant déterminant pour le calcul des coûts selon REKOLE®.	Montant en CHF	16.80	Pour tous les postes de prestations, à l'exception des postes tarifaires selon CPTMA. Les extournes ont une valeur négative.
patient_garant	Répondant des coûts	1=LAMaI, 2=LAI, 3=LAM, 4=LAA, 5=auto-payeurs, 8=autres, 9=inconnu	1	Expression de la variable selon les directives de l'OFS dans le cadre de SpiGes.
service_seq	Données relatives à la séance (numéro de séance)	Chiffre	2	Numéro de séance selon la facturation
service_txt	Désignation de la prestation	Champ de texte	Prestation de base technique 0, densitométrie osseuse par rayons X, patient ambulatoire	
service_center	Centre de prise en charge des coûts fournisseur	Nomenclature OFS Centre de prise en charge des coûts	M850	Données selon le concept Données des patients ambulatoires des hôpitaux

Fichier *medical*: exigences minimales (1/3)



Nombre de variables

Le fichier contient 17 variables. La ligne contient 16 barres verticales. La dernière variable n'est pas fermée par une barre verticale.

Étendue

Outre CPTMA (type de tarif TMA), toutes les prestations issues d'autres tarifs sont également fournies.

key

Le contenu de la variable 'key' ne doit être ni vide ni manquer (p. ex. -, #NV, NA, #N/A, ou similaire). Chaque valeur doit figurer au moins une fois dans la variable 'key' du fichier cost.

patient

Chaque patient dispose d'un numéro unique (pseudonymisé). Celui-ci permet de suivre son parcours de soins, mais ne permet pas d'identifier le patient concerné.

patient_age

Nombre entier positif de un à trois chiffres (y compris 0) ou vide.

patient_birth

Date au format jj.mm.aaaa (12.06.1990) ou vide, si patient_age > 0.

Fichier *medical*: exigences minimales (2/3)



patient_gender

Soit 1 (homme), 2 (femme), 3 ou vide (inconnu).

service_dt

Date au format jj.mm.aaaa (12.06.2026)

service_tar

Types de tarifs selon les données de référence définies par le Forum Datenaustausch (pas de positions tarifaires internes).

service_cd

Types de tarifs pour les positions issues du CPTMA : TMA
Types de tarifs 222, 322, 500, 501, 502, 503 : types de tarifs valables selon la [liste des types de tarifs FoDa](#) (pas de types de tarifs internes).
Type de tarif 003: voir remarque 2 sur la diapositive 10.

service_qty

Nombre décimal (voir exigence minimale «nombre décimal» sur la diapositive 9).

service_lat

Soit L (pour gauche), R (pour droite), B (pour les deux côtés), soit vide (pour inconnu ou sans signification au regard du contenu)

Fichier *medical*: exigences minimales (3/3)



service_amount

Pour toutes les positions de prestations – en particulier les tarifs 402, 410, 452 et 940 – le montant déterminant pour le calcul des coûts selon REKOLE® de la prestation en CHF. Les positions tarifaires selon LKAAT en sont exclues.

Exemple: pour la lentille *TECNIS Simplicity intraoculaire monofocale, préconfigurée dioptrie 19,5 AMO* selon le tarif 940, le montant est de CHF 297,00.

patient_garant

Soit 1 (pour LAMal), 2 (pour LAI), 3 (pour LAM), 4 (pour LAA), 5 (pour auto-payeurs), 8 (pour autres), 9 (pour inconnu)

service_txt

La variable ne contient ni saut à la ligne ni barre verticale. Si c'est malgré tout le cas, la variable (et non pas toute la ligne) doit être mise entre guillemets. Il est également possible de mettre toutes les variables individuellement entre guillemets.

Dans l'exemple suivant, tout le contenu de la variable entre les deux barres verticales est mis entre guillemets:
|"Serres Collecteur de tissus, 173mm | 295mm | 390mm"|

Fichier cost



Format

L'hôpital transmet le fichier des coûts par cas selon REKOLE® (coûts complets) au format .txt, .csv ou .dat, avec un cas par ligne et en incluant l'en-tête. Les en-têtes des variables REKOLE sont décrites dans l'annexe de cette documentation et téléchargées sur le site web de l'OTMA.

Le fichier contient 80 colonnes. Les colonnes sont séparées par des barres verticales «|».

Autres exigences selon la diapositive Fichier cost : exigences minimales

Note 1 GwL

Les prestations d'intérêt général (PIG) sont calculées selon REKOLE® dans les coûts par cas fournis.

Note 2 FuL

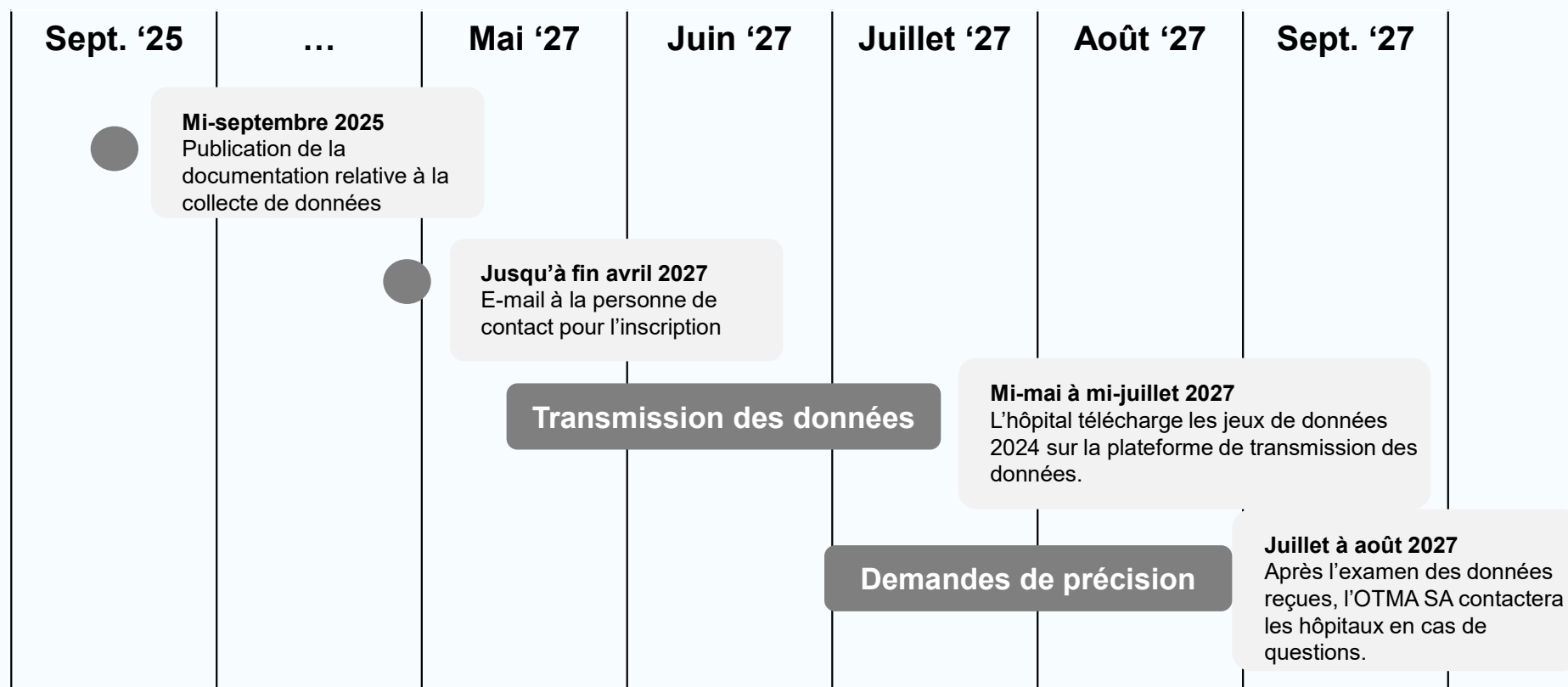
Soit aucun coût n'a été engagé pour la recherche et l'enseignement universitaire (FuL), soit les coûts de la FuL ne sont pas inclus dans les coûts par cas.

Fichier cost: Exigences minimales



key	Variable 'key': Ne doit pas être vide, ne doit pas manquer (p. ex. -, #NV, NA, #N/A, ou similaire). Chaque valeur doit figurer au moins une fois dans la variable 'key' du fichier medical.
Nombre de variables	Le fichier contient 80 variables. La ligne contient 79 barres verticales. La dernière variable n'est pas fermée par une barre verticale.
Exhaustivité	Les données sur tous les centres de charges selon REKOLE® sont livrées, également si un centre de charges selon REKOLE® n'est pas géré par l'hôpital.
Contenu variable	Les variables de coûts ne doivent contenir que des chiffres et pas de lettres. Les variables de coûts vides ne sont pas remplies avec des caractères spéciaux (p. ex. «-»).
Formatage	Les chiffres ne doivent pas contenir de formatages tels que le séparateur de milliers, l'apostrophe, l'espace, etc.
Séparateur décimal	Voir exigence minimale «nombre décimal» sur la diapositive 9.

Déroulement prévisionnel de la collecte des données



Transmission des données et contact



Transmission des données

Canal de transmission sécurisé avec compte individuel pour chaque hôpital sur Sharepoint de l'OTMA SA. La personne désignée par l'hôpital a accès au dossier individuel de l'hôpital sur Sharepoint.

Contacte

Les questions relatives à la collecte des données 2027 doivent être adressées par écrit à l'OTMA SA datenerhebung@oaat-otma.ch. Les hôpitaux qui n'ont pas conclu de contrat de fourniture de données doivent le faire avant la fourniture des données et envoyer leur demande à datenerhebung@oaat-otma.ch.



O A A T
O T M A

Organisation
ambulante Arzttarife
Organisation
tarifs médicaux ambulatoires

